



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taux

Question écrite n° 39168

Texte de la question

Si l'on peut se féliciter de la baisse du taux de TVA intervenue sur les disques et cassettes, M Henri Bayard souhaite attirer l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur le fait qu'il serait très judicieux que cette même politique soit appliquée aux instruments de musique. En effet, chacun connaît les difficultés financières des associations musicales, des écoles de musique et des collectivités locales appelées à fournir des instruments à leurs sociétés. Cette décision serait très appréciée et il souhaiterait connaître les intentions du ministre à ce sujet.

Texte de la réponse

Réponse. - taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée (18,6 p 100). Seuls les instruments composés totalement ou partiellement de métaux précieux sont soumis au taux majoré. Une réduction de taux applicable à ces produits entraînerait des pertes de recettes sensibles qui ne sont pas envisageables dans le contexte budgétaire actuel.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39168

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1602

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1978